

Membres du Conseil d'établissement	Présent	Absent
<b>Parents</b>		
Mme Sophie Brière   Représentante, comité de parents de la CSSDM	X	
M. Donald Diotte	X	
Mme Lise Dupont   Présidente et Substitut, comité de parents de la CSSDM	X	
Mme Sylvie Hamelin   Vice-présidente		X
Mme Laura Marcela Monsalve de Garzon	X	
<b>Parent-substitut</b>		
M. Samir Abdelmajid Chourouk		X
<b>Enseignante</b>		
Mme Mylène Portelance	X	
<b>Professionnel</b>		
Mme Sophie Mongrain	X	
<b>Personnel de soutien</b>		
Poste vacant	n/a	n/a
<b>Direction</b>		
M. Guy Lauzé, Directeur	X	
Mme Emmanuelle Breton, Directrice adjointe	X	
<b>Représentantes de la communauté</b>		
Mme Dominique Héroux, CRME	X	
Mme Alexia Fauvre, Centre communautaire Radisson		X
<b>Invité(s)</b>		
Jessica Henderson, Présidente du conseil étudiant	X	



**École Joseph-Charbonneau**  
8200, rue Rousselot, Montréal H2E 1Z6

**PROCÈS VERBAL**  
**Conseil d'établissement**

**Mardi, le 7 mars 2023, 18h00**  
**Rencontre # 5**

**Quorum**

- 1<sup>er</sup> quorum : ½ des membres + 1 (minimum 6)
- 2<sup>e</sup> quorum : majorité des parents (minimum 3)



Points	Notes
<b>1. Ouverture de la rencontre   Mme Dupont</b>	<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>La rencontre se déroule via l'application TEAMS en visioconférence</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Prise de présence et vérification du quorum</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Ouverture de la rencontre à</li></ul>	18h04
<ul style="list-style-type: none"><li>Nomination d'un secrétaire :</li></ul>	Mme Emmanuelle Breton
<ul style="list-style-type: none"><li>Nomination d'un gardien du temps :</li></ul>	Mme Emmanuelle Breton
<ul style="list-style-type: none"><li>Nomination d'un gestionnaire du « clavardage »</li></ul>	Mme Mylène Portelance
<b>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (AD)   Mme Dupont</b>	<b>2 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Proposé :</li></ul>	M. Donald Diotte
<ul style="list-style-type: none"><li>Secondé :</li></ul>	Mme Laura Marcela Monsalve de Garzon
<b>3. Mot de bienvenue de la direction   M. Lauzé</b>	<b>5 min.</b>
	<p>M. Lauzé mentionne qu'il a fait le tour des classes suite à la relâche et tous les enseignants et les élèves étaient très heureux du retour en classe. La première déclaration de clientèle de fin janvier s'élève à 205 élèves pour l'année scolaire 2023-2024. Nous avons 19 finissants et 27 élèves arrivent de Victor-Doré.</p> <p>Le 9 mars, il y aura prise de photos et le 4 avril il y aura un tournage pour la refonte du site Web de l'école.</p>
<b>4. Question(s) du public   M Lauzé</b>	<b>1 min.</b>
<b>5. Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 7 février 2023   Mme Dupont</b>	<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Dépôt du document</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Proposé :</li></ul>	Mme Sophie Mongrain
<ul style="list-style-type: none"><li>Secondé :</li></ul>	M. Donald Diotte
<b>6. Budget de formation du CÉ (D)   Mme Mongrain</b>	<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Budget de 400\$ du CÉ pour la formation (2 propositions)<ul style="list-style-type: none"><li>Me Lalonde-Piecharski</li><li>Mme Mongrain et collègue</li></ul></li></ul>	<p>Formation Fiducie Testamentaire par maître Lalonde-Piecharski, 22 mars, 400\$ + taxes. Jusqu'à maintenant 8 écoles ont répondu incluant Joseph-Charbonneau. Les coûts seront répartis entre les écoles participantes.</p> <p>La formation Après la fin de la formation générale des jeunes donnée par Olivier Lefrançois-Richard, enseignant ressource d'Irénée-Lussier et Sophie Mongrain, cp TEVA/FPT devrait avoir lieu vers la fin avril.</p>
6.1 Calendrier scolaire 2022-2023 (changements)	Petits changements au calendrier scolaire 2022-2023



Points	Notes
	<p>-En raison de la fermeture du 23 décembre, la journée du 22 juin devient journée de classe.</p> <p>- En raison d'un examen du ministère, la pédagogique du 16 juin sera déplacée au 13 juin (proposition du CPEPE)</p>
<b>7. Projet éducatif de l'école : Suivi   M. Lauzé</b>	<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Point statutaire en suivi à chaque rencontre</li></ul>	Nous travaillerons en équipe école le projet éducatif le 24 mars. Nous avons eu un accompagnement de la CP Myriam Maheu et de madame Catherine Charrette sur l'autodétermination.
<b>8. Plan de lutte contre l'intimidation (A)   M. Lauzé</b>	<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Point statutaire en suivi à chaque rencontre</li></ul>	Voir document
<b>9. Gestion de l'école   M. Lauzé</b>	<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Activité : Défi sportif</li></ul>	Après consultation de l'horaire des compétitions, les deux épreuves prévues pour nos jeunes sont finalement présentées le 21 avril. Cette journée étant pédagogique à J-C, nous ne participerons donc pas aux épreuves pour cette année. Si jamais des parents désirent inscrire les jeunes, ils peuvent le faire. Cependant, ils devront évidemment voyager et accompagner leur jeune lors de cette journée puisqu'aucun intervenant de Joseph-Charbonneau n'y sera. Mme Héroux demande pourquoi les élèves de JC ne participeront pas aux épreuves d'athlétisme le 28 avril. M. Lauzé s'informera auprès de M. François Gagnon, enseignant en éducation physique.
<ul style="list-style-type: none"><li>Sorties éducatives</li></ul>	Les groupes 200 feront une sortie à Tohu, le mardi 14 mars. Le coût de cette sortie sera défrayé par le budget «sorties culturelles».
<ul style="list-style-type: none"><li>Activités parascolaires</li></ul>	<p><b>Activités parascolaires Hiver-Printemps 2023</b></p> <p>Les activités parascolaires reprendront dans la semaine du 6 mars pour 8 semaines.</p> <p>Nous offrirons le yoga, le slam poésie, la massothérapie, la danse adaptée, la création 3D, la photographie, les neurones atomiques et du basket libre deux midis.</p>





Points	Notes
<b>10. Comité de parents CSSDM   Mme Brière</b>	<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Suivi</li></ul>	La dernière rencontre devait se faire en présentiel, cependant elle a dû être reportée faute de participants. La prochaine rencontre est prévue pour le 13 mars en vidéoconférence.
<b>11. Courrier   M. Lauzé</b>	<b>1 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Suivi</li></ul>	
<b>12. TÉVA (Transition École-Vie Active)   Mme Mongrain</b>	<b>10 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Suivi</li></ul>	Rencontre TÉVA pour les finissants 2023-2024, un seul élève s'est présenté. Cela nous a permis d'aborder ses stages. Sophie Mongrain demandera à Seang si la Fondation donnera le 1000\$ pour le bal et si elle émettra des reçus pour les dons qui pourraient être offerts pour le bal. 2 élèves bénéficieront d'un conseiller en orientation payé par le Services à l'élève.
<ul style="list-style-type: none"><li>Orientation des finissants</li></ul>	<b><u>Orientation des finissant(e)s de juin 2023 de l'école Joseph-Charbonneau</u></b>  Groupe 01 (2) <ul style="list-style-type: none"><li>Deux élèves ont fait leur demande pour le CEGEP</li></ul> Groupe 02 (1) <ul style="list-style-type: none"><li>1 élève a déjà quitté pour fréquenter le Centre Champagnat secteur académique</li></ul> Secteur 200 (6 finissant(e)s) <ul style="list-style-type: none"><li>1 élève fera une demande au Centre Multiservices de Ste-Thérèse pour le secteur académique</li><li>1 élève fera une demande à Champagnat pour le secteur académique</li><li>1 élève fera une demande à Champagnat pour le secteur FIS (Formation intégration scolaire)</li><li>1 élève fera une demande à Champagnat pour le secteur FIS (Formation intégration scolaire) et peut-</li></ul>



Points	Notes	
	<p>être aussi au Centre Multiservices de Ste-Thérèse en FIS</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 élève fréquentera CIVA (boccia) et autres jours à voir dans sa région.</li><li>• 1 élève en recherche des ressources dans son secteur.</li></ul> <p>9 jeunes secteur 400 et 600 sont finissants.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 2 ont fait des demandes à Philou (en attente d'une réponse)</li><li>• 1 restera à la maison (condition médicale) (n'a pas fréquenté l'école cette année mais finissante)</li><li>• 2 auront des activités dans leur ressource d'hébergement (CHSLD)</li><li>• 1 stimulation à la maison (choix de la famille) via chèque emploi-service</li><li>• 2 feront une demande à Champagnat</li><li>• 1 demande au CRDI de son secteur.</li></ul>	
<b>13. SASÉFA (Service adapté santé éducation formation adulte)   Mme Portelance</b>		<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Suivi</li></ul>	Tous les jeunes qui correspondent aux critères du SASEFA ont reçu via l'école les formulaires d'inscription dans l'éventualité où il aurait du financement et des ouvertures de places pour la prochaine année scolaire. La décision de faire ou non cette démarche revient à la famille.	
<b>14. Fondation Héros de tous les jours   Mesdames Hamelin et Dupont</b>		<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Suivi de la lettre acheminée</li></ul>	Suite à la formation du nouveau CA, Mme Dupont lancera une invitation aux membres du CA à venir au prochain CÉ.	
<b>15. Vie de l'école – parole aux enseignants (I)   Mme Portelance</b>		<b>5 min.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Suivi</li></ul>	Les groupes 300-400-700 Présentation de plusieurs rapaces à l'école : mardi 14 mars. Les groupes 600	



Points	Notes
	<p>Initiation à la marionnette par Anne Brulotte-Légaré. Une Dre Clown qui connaît bien les élèves, animera ces ateliers! Cette fois, elle viendra en tant qu'elle-même (pas en tant que Dre Clown)!</p> <p>Policiers-communautaires qui présentent des capsules. Rôle des policiers, responsabilité civile, réseaux sociaux. Les groupes 00-100,200, 300, 400</p>
<b>16. Vie de l'école – parole à la professionnelle (I)   Mme Mongrain</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivi</li> </ul>	Retour progressif de la conseillère pédagogique Mme Josée Carignan.
<b>17. Vie de l'école – parole au personnel de support (I)   poste vacant</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivi</li> </ul>	s/o
<b>18. Vie de l'école – parole à la communauté (I)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CRME   Mme Héroux</li> </ul>	<p>Mme Héroux demande un suivi quant à la demande de sollicitation de participants pour le projet de recherche s'intitulant <i>Identification des compétences fondamentales du mouvement pour les utilisateurs de fauteuil roulant manuel pédiatrique: un pas vers un développement d'une éducation physique et d'une participation sociale inclusive</i> présenté à la rencontre du 7 février. M. Lauzé n'a toujours pas de nouvelles de la direction générale du CSSDM à savoir s'il est possible de procéder. Il fera une relance.</p> <p>Mme Héroux explique qu'elle pourrait procéder directement à la sollicitation comme le font les autres programmes du CRME advenant des complications, mais que par soucis de transparence et de collaboration, elle a toujours préféré avoir l'aval du CÉ avant. Une demande sera faite par monsieur Lauzé pour connaître la position du CSSDM avant vendredi. Elle demeure disponible pour expliquer le contexte de sollicitation pour des projets de recherche soutenus par le CRME-CHUSJ.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Centre communautaire Radisson   Mme Favre</li> </ul>	Absente
<b>19. Vie de l'école – parole aux parents (I)   Parents</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivi</li> </ul>	s/o
<b>20. Vie de l'école – parole aux élèves (I)   Présidente du Conseil étudiant Jessica Henderson</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivi</li> </ul>	Les élèves du Conseil étudiant aimeraient vendre des T-shirt avec le logo de l'école. Ils ont fait faire des soumissions. Suivi lors de la prochaine rencontre.



Points	Notes
21. Date de la prochaine rencontre   Mme Dupont	4 avril 2023
22. Clôture de la rencontre   Mme Dupont	
▪ Fermeture de la rencontre à :	19h17

**Signatures du procès-verbal**

Secrétaire Mme Emmanuelle Breton

Date : 2023-03-07

Direction d'école

Président(e) du Conseil d'établissement



**ANNEXE 1. Calendrier des rencontres**

	<b>Secrétaire</b>		<b>Secrétaire</b>
17 octobre 2022	Mme Portelance	7 mars 2023	Mme Breton
7 novembre 2022	Mme Hamelin	4 avril 2023	Mme Mongrain
<b>5 décembre 2022</b>	<b>Rencontre non requise</b>	2 mai 2023	Mme Hamelin
10 janvier 2023	Mme Héroux	30 mai 2023	Mme Brière
7 février 2023	Mme Fauvre	13 juin 2023	Mme Monsalve





## Annexe 2. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement

AOÛT ET SEPTEMBRE	
Art. 47	Préparation de l'assemblée générale annuelle des parents et envoi de la convocation, élection des représentants, des membres substitués et du représentant au comité de parents (de même qu'un représentant substitut au comité de parents si l'assemblée en décide ainsi)
Art. 48 à 51.1 et 102	Élection des membres du personnel et des élèves
Art. 83 et 110.3.1	Information aux parents et à la communauté concernant les services offerts par l'établissement et leur qualité, notamment sur : <ul style="list-style-type: none"><li>• les services éducatifs et les services extrascolaires offerts;</li><li>• le contenu du projet éducatif et son évaluation;</li><li>• l'évaluation des résultats au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.</li></ul>
Art. 75 et 109.1 Art. 83.1 et 110.4	
Art. 96	Formation d'un organisme de participation des parents, si l'assemblée générale des parents en décide ainsi
Art. 42 et 102	Formation complète du conseil selon les règles de composition établies dans la LIP
Art. 256	Formation d'un comité de parents du service de garde si des parents en font la demande au conseil d'établissement
Art. 53 et 459.5	<b>Formation obligatoire destinée aux membres des conseils d'établissement</b> <i>Il est suggéré que toutes les personnes prenant part au conseil d'établissement, dont la direction d'établissement, puissent planifier et suivre en commun cette formation lors des premières séances du conseil.</i>



## Annexe 2. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement (suite)

### SEPTEMBRE ET OCTOBRE

Art. 53 et 70	Première séance du conseil, formation obligatoire et dénonciation d'intérêts pour tous
Art. 56 et 107	Choix de la présidence et de la vice-présidence
Art. 42	Nomination des représentants de la communauté
Art. 67 et 108	Établissement des règles de régie interne et du calendrier des séances du conseil, et diffusion du calendrier aux parents et aux membres du personnel
Art. 66 et 108	Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil
Art. 74 et 109	Présentation et suivi du projet éducatif
Art. 87	Approbation de la programmation des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement
Art. 95, 96.24, 110.4 et 110.13	Adoption ou suivi du budget annuel de l'établissement (budget révisé, allocations spécifiques, mesures décentralisées, etc.)

### NOVEMBRE ET DÉCEMBRE

Art. 37 et 97.1	Suivi du projet éducatif ou actualisation au besoin
Art. 76 et 110.2	Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou des règles de fonctionnement dans le cas des centres) <i>Par exemple, le conseil approuve ces règles et mesures qui entrent en vigueur en novembre de l'année scolaire en cours jusqu'en novembre de l'année suivante. Un conseil pourrait aussi approuver ces règles et mesures au printemps, pour qu'elles soient en vigueur l'année scolaire suivante (ex. : code de vie dans l'agenda remis aux élèves en début d'année).</i>



## Annexe 2. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement (suite)

### NOVEMBRE ET DÉCEMBRE (SUITE)

Art. 84, 89 et 110.2	Approbation des modalités de mise en œuvre du régime pédagogique – en tout temps
Art. 85	Approbation de l'orientation générale quant à l'enrichissement des contenus indicatifs et à l'élaboration des programmes d'études locaux, et des modalités d'intégration des activités et contenus prescrits par le ministre
Art. 89.2 et 110.4	Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves
Art. 94 et 110.4	Décisions au sujet des activités de financement – fonds à destination spéciale
Art. 96.24 et 110.13	Suivi du budget annuel de l'établissement

### JANVIER, FÉVRIER ET MARS

Art. 77.2	Adoption des règles de fonctionnement des services de garde (pour l'an prochain)
Art. 86 et 89	Approbation du temps alloué pour les matières obligatoires et à option (pour l'an prochain)
Art. 88 et 110.2	Approbation de la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire dans le cas des centres)
Art. 89.2 et 110.4	Consultation des élèves sur un sujet relatif au fonctionnement de l'établissement (activités parascolaires, climat social, etc.)
Art. 96.22 et 110.13	Consultation par la direction sur les besoins de l'établissement en biens et services – en cours ou en prévision de l'an prochain



## Annexe 2. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement (suite)

MARS, AVRIL ET MAI	
Art. 3, al. 4; 7, al. 3; 75.0.1, al. 1 et 2, et 292, al. 3	Approbation des contributions financières exigées pour du matériel, des activités scolaires, des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier et des services de surveillance du dîner (pour l'an prochain)
Art. 771	Établissement des principes d'encadrement du coût des documents et approbation de la liste de matériel d'usage personnel - pour l'an prochain
Art. 79 et 110.1	Consultation par le centre de services scolaire sur les critères de sélection de la direction d'établissement
Art. 96.15	Consultation au sujet des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'an prochain
Art. 75.1 et 110.4	Adoption ou actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'an prochain, et distribution d'un document aux parents et, le cas échéant, aux élèves
Art. 74, 75, 109 et 109.1	Analyse de la situation de l'établissement, adoption du projet éducatif, transmission au centre de services scolaire, transmission et publication du document (et de son évaluation) aux parents et aux membres du personnel
MAI ET JUIN	
Art. 87	Approbation des activités éducatives pour l'an prochain (sorties, voyages, etc.) - ou en tout temps pendant l'année
Art. 95 et 110.4	Adoption de la proposition du budget annuel de l'établissement en préparation de l'an prochain
Art. 74, 75, 109 et 109.1	Évaluation du projet éducatif et communication de cette évaluation aux parents et aux membres du personnel
Art. 83.1 et 110.4	Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année en cours, et distribution d'un document faisant état de cette évaluation aux parents, aux membres du personnel, aux élèves (le cas échéant) et au protecteur de l'élève
Art. 66 et 108	Reddition de compte concernant le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement au centre de services scolaire
Art. 82 et 110.4	Préparation et adoption du rapport annuel du conseil d'établissement, et transmission au centre de services scolaire



## Annexe 2. Calendrier des principaux sujets traités au Conseil d'établissement (suite)

MAI ET JUIN	
Art. 87	Approbation des activités éducatives pour l'an prochain (sorties, voyages, etc.) – ou en tout temps pendant l'année
Art. 95 et 110.4	Adoption de la proposition du budget annuel de l'établissement en préparation de l'an prochain
Art. 74, 75, 109 et 109.1	Évaluation du projet éducatif et communication de cette évaluation aux parents et aux membres du personnel
Art. 83.1 et 110.4	Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année en cours, et distribution d'un document faisant état de cette évaluation aux parents, aux membres du personnel, aux élèves (le cas échéant) et au protecteur de l'élève
Art. 66 et 108	Reddition de compte concernant le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement au centre de services scolaire
Art. 82 et 110.4	Préparation et adoption du rapport annuel du conseil d'établissement, et transmission au centre de services scolaire
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE OU AU BESOIN	
Art. 78; 78.1, 110 et 110.0.1	Donner son avis au centre de services scolaire ou à la direction de l'établissement (pouvoir d'initiative)
Art. 87	Approbation des activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école
Art. 89.1	Consultation des parents de l'école
Art. 96.13 et 110.10	Transmission de documents à l'intention des parents
Art. 90 et 110.3	Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)
Art. 93 et 110.4	Approbation de l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement
Art. 96.15	Informations sur les propositions approuvées par la direction d'établissement
Art. 96.24 et 110.13	Suivi du budget annuel de l'établissement
Art. 217	Consultations par le centre de services scolaire (politiques, règlements, etc.)